

je vous en ai moulé sept qui pourront vous offrir de l'intérêt. La couleur est identique, et il est difficile de discerner la pièce vraie d'avec celle qui est moulée. »

Suit l'énumération descriptive des échantillons qui sont renvoyés, avec la note, à l'examen de la Commission.

**Sur les monuments mégalithiques et la race
qui les a construits.**

M. Henri Martin adresse à M. le secrétaire général la lettre suivante :

« 5 mars 1867.

« Je ne puis malheureusement assister, comme je le voudrais, aux réunions de la Société, accablé de besogne comme je le suis, demeurant à six ou sept kilomètres, et n'étant guère libre que le soir. Mais je suis, avec grand intérêt, vos *Bulletins* si remplis d'importantes observations, quoique je ne puisse pas toujours les étudier immédiatement.

« J'ai été intéressé au plus haut point par la lecture de votre discussion avec M. Pruner-Bey, dans le dernier numéro que j'ai reçu. L'idée, dont j'avais déjà connaissance, d'une identification entre les Touraniens de l'extrême Nord, Finnois et même Lapons, et les Ligures, la race la plus méridionale de l'Europe, ces vifs, âpres et secs hommes du Midi, au teint bistré, aux yeux noirs, aux cheveux noirs et épais, et chez lesquels on est plus naturellement porté à soupçonner les parents des Chamites de la Bible ; cette idée, dis-je, me trouble singulièrement et me semble faire craquer tout l'édifice ethnographique, à ne plus savoir où trouver appui.

« Mais ce n'est pas au sujet de cette question des Ligures que je voulais vous écrire quelques mots ; c'était à propos d'une autre, dans laquelle, au contraire, je partage les opinions de M. Pruner-Bey. Il s'agit de l'attribution aux Celtes des restes humains trouvés dans les monuments mégalithiques.

thiques d'Occident. Discuter la question à fond me mènerait ici beaucoup trop loin. Je pense, comme M. Pruner-Bey, opinion qui est aussi celle de M. Jules Quicherat, que les Celtes, le plus souvent, ne déposaient point de métaux dans leurs tombes, quoiqu'ils en possédassent, et que cela se rattachait probablement à certaines idées, à certaines croyances.

« Il se peut qu'au seul aspect de certaines sépultures, on annonce, à peu près avec certitude, qu'on y trouvera du bronze ; mais je ne crois pas que la proposition inverse soit admissible, c'est-à-dire qu'à l'aspect de certaines autres sépultures, s'il s'agit là des grands dolmens ou tumulus à dolmens, on puisse affirmer qu'on ne trouvera pas de bronze.

« Je vous citerai l'exemple que je connais le mieux personnellement. Dans la forêt de Carnouët (*Carn-couët*, le bois du tumulus), il y a, dans un fourré de chênes, un tumulus de la forme la plus simple et la plus antique ; c'est un *carn* de pierres et de terre, enfermant une seule chambre funéraire, sans allée couverte, sans compartiments, dans les conditions les plus rudimentaires ; ce caractère d'extrême simplicité semblerait indiquer qu'il serait plutôt antérieur que postérieur aux fameux dolmens de Loc-Maria-Ker, de Plouharnel, etc. ; en bien, on a trouvé, sur le sol intérieur de la grotte funéraire, quand on a ouvert ce monument jusqu'alors absolument inviolé, on a trouvé, dans une disposition analogue à celle des objets rencontrés dans les autres dolmens, six glaives de bronze, un collier d'or, un collier d'argent, chose très-exceptionnelle, et un certain nombre de pointes de flèches en silex. J'ai pu avoir sur les lieux les détails les plus précis et les plus sûrs. Il n'y a point eu là d'inhumations successives, de couches diverses, etc. Tous ces objets avaient évidemment appartenu au chef de guerre pour lequel la tombe avait été construite.

« Les glaives, qui sont au musée de Cluny, sont du mo-

dèle triangulaire qui se voit sur les plus anciennes médailles gauloises, particulièrement sur les trois ou quatre connues, où est figurée la *danse du glaive*.

« Ce monument peut appartenir à la haute antiquité celtique; mais voici un autre exemple qui atteste que les Celtes construisaient encore des dolmens dans l'ère chrétienne.

« Il y a deux ans, mon ami M. Samuel Ferguson, l'habile antiquaire irlandais qui est venu faire des découvertes jusque dans notre Bretagne, en faisant des recherches à Rath-Croghan, l'ancienne résidence des rois de Connaught, a trouvé, dans le dolmen intérieur d'un tumulus, l'épithaphe, en caractères ogham, de Fergus, fils de Meabh, cette reine guerrière de Connaught, dont les légendes ont fait plus tard la reine des fées. Ce sont des personnages de l'époque finiane ou ossianique, c'est-à-dire du deuxième au troisième siècle de l'ère chrétienne.

« Du reste, ces épithaphe en ogham se sont déjà rencontrées plusieurs fois dans les dolmens irlandais, et sont assez communes sur les menhirs.

« On construisait donc encore des dolmens, au moins en Irlande, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Quant aux menhirs, on en a élevé jusqu'en plein moyen âge. Les menhirs des rois d'Écosse, sur lesquels ils faisaient sculpter leurs batailles et leurs chasses, ont succédé aux menhirs des Pictes païens, qui y figuraient des symboles religieux ou autres. Dans les vieux cimetières chrétiens des pays celtiques, les menhirs se transforment en pierres levées des tombes chrétiennes, et il est assez commun de voir sur la même pierre certains des anciens symboles des médailles gauloises, associés à la croix.

« Il me paraît probable que nos débats sur les origines et les monuments celtiques tiennent en grande partie à ceci : que l'ère qu'on peut appeler celtique embrasse un laps de

temps bien plus étendu que beaucoup de personnes ne le croient. Il est très-vraisemblable que le premier ban des Celtes était en Occident une vingtaine de siècles avant l'ère chrétienne, et il est très-possible qu'ils y soient plus anciens encore.

« Il y a encore bien à faire et bien à discuter sur ces questions si intéressantes, où le véritable esprit scientifique n'a commencé de pénétrer que depuis fort peu d'années, et il a été très-utile qu'on y tentât les voies et les hypothèses les plus diverses.

« Il y a des recherches à faire, difficiles, mais peut-être fécondes, sur ce qui regarde les *Tamhou*, ces hommes blonds aux yeux bleus d'Afrique, figurés sur les monuments égyptiens, qui pourraient bien être les auteurs des monuments mégalithiques d'Afrique, et chez lesquels j'ai vu avec grande surprise le savant M. de Bonstetten chercher à retrouver des Finnois. Il est bien plus probable que c'étaient des Aryas.

« J'ajouterai encore un mot sur ceci : qu'il me semble qu'on néglige trop les traditions écrites. Les poésies et autres documents gallois et irlandais contiennent d'assez fréquentes allusions à ces monuments comme étant les tombeaux des héros de leurs races, et aux cercles de pierres comme lieux consacrés et lieux d'assemblées. »

M. A. BERTRAND. « Je crois ne devoir pas laisser passer sans protestation la lettre de M. Henri Martin. Je regarde la théorie qu'il émet comme très-dangereuse pour la science qui fait l'objet de nos études, l'anthropologie. Elle tend, en effet, à substituer à l'étude des faits une solution tout hypothétique. Selon M. Henri Martin, tous les monuments qui couvrent la surface de la Gaule appartiendraient à une même race, la race celtique : les monuments mégalithiques comme les tumulus d'Alaise ou les tombes de l'Alsace et de la Champagne. Cela sans doute est possible, mais est-ce

probable ? Je ne le crois pas, et je veux au moins jeter à cet égard le doute, un doute salutaire dans vos esprits. Je ne nie pas d'ailleurs les faits énoncés par M. Henri Martin. Je connais les poignards triangulaires en bronze ainsi que les anneaux en or et en argent du musée de Cluny : moins heureux que M. Henri Martin, je n'ai pu jusqu'ici obtenir de renseignements précis sur le monument qui les renfermait. Mais je veux bien que les renseignements qu'il donne soient exacts. Que cela prouve-t-il ? que prouve l'existence de monuments irlandais analogues à nos monuments mégalithiques, et ne datant, suivant M. Henri Martin, que du commencement de l'ère chrétienne. M. Henri Martin ne prétend pas, je suppose, que ce ne soient pas là des exceptions ? Or, est-il bien extraordinaire que dans un pays aussi grand que la Gaule quelques vieilles coutumes funéraires aient survécu, dans quelques contrées, au milieu d'une civilisation nouvelle ? est-il extraordinaire qu'on les retrouve dans un pays perdu comme l'Irlande jusqu'au commencement de l'ère chrétienne ? Mais ne parlons pas de l'Irlande que je connais mal, et qui n'a que peu de chose à faire ici ; renfermons-nous dans les limites du territoire gaulois. Combien les fouilles des dolmens ou allées couvertes ont-elles produit d'objets en bronze ? A ma connaissance, huit ou dix, tout au plus, tandis qu'il en est sorti des objets en pierre par centaines. M. Henri Martin vous dit : Ce n'est pas que ceux qui élevaient les monuments fussent étrangers à l'usage des métaux, c'est que leur religion leur faisait une obligation de ne se servir que de la pierre dans l'accomplissement des cérémonies funèbres.

Mais alors, pourquoi les poteries des dolmens sont-elles aussi des poteries de l'âge de la pierre polie, c'est-à-dire des poteries grossières, faites à la main, analogues aux poteries lacustres antérieures au bronze ? est-ce aussi là l'effet d'un rite funéraire ? En tout cas, l'usage de ce rite

funéraire si persistant prouverait que la population, qui y était si fortement attachée, plongeait par ses racines en plein âge de pierre, et en conservait encore toutes les superstitions : qu'elle était, *religieusement parlant*, une race de la pierre. Est-ce là l'idée que nous devons nous faire des Gaulois nos pères ? Pourquoi d'ailleurs ces monuments où la pierre abonde ne se trouveraient-ils presque exclusivement que dans ce bout de la France ? pourquoi sont-ils, pour ainsi dire, complètement étrangers aux contrées orientales de la Gaule ? c'est une question que je pose à M. Henri Martin.

Permettez-moi maintenant de poser le problème autrement, de le prendre en sens inverse, je veux dire en allant du connu à l'inconnu : de l'époque gauloise et historique à l'époque qui a précédé l'histoire en Occident. Que vois-je ? dans tout l'est de la Gaule, de la Méditerranée aux côtes de la Manche, une série de sépultures, pour ainsi dire analogues, sans chambres funéraires, à reliefs très-peu accentués quand elles prennent la forme de tumulus, et, à l'intérieur, des corps enterrés avec leurs vêtements, leurs bijoux, leurs armes. Ces armes, ces bijoux, en or, en bronze, en fer, sont ceux que Polybe, Tite-Live, Strabon et Diodore nous ont décrits, ceux dont on retrouve l'image sur les monnaies gauloises. La poterie que renferment ces tombes est fine et d'une forme élégante, rappelant quelquefois, comme les bijoux, la civilisation étrusque. Ce sont bien là les Gaulois. Vous les reconnaissez comme moi.

Passons maintenant aux monuments mégalithiques avec leurs constructions colossales. Non-seulement ils sont dans une autre région du pays, mais je ne trouve plus rien de ce que j'ai appris à considérer comme gaulois. Point d'armes en fer, point de bijoux ; rien que des haches et couteaux en silex et en pierre, ou du moins sur plus de mille monuments signalés, deux ou trois poignards, trois ou quatre épées en bronze, au plus, tous de la forme la plus ar-

chaïque, d'une forme déjà complètement abandonnée à l'âge des cimetières de la Marne, du Bas et Haut-Rhin, du Tarn, du Doubs et de la Côte-d'Or. Enfin, comme je vous l'ai dit, pour achever, une poterie grossière à la place d'une poterie fine.

Pour moi, je ne puis m'empêcher de voir là deux séries de faits parfaitement distincts, entre lesquels il m'est impossible d'apercevoir aucune corrélation. Je ne puis concevoir que ces différents champs mortuaires soient contemporains; que la même race, à une même période de son existence, ait construit les chambres sépulcrales de Carnac ou de Bougon, tandis qu'elle élevait simultanément les tumulus d'Alaise, des chaumes d'Auvenay ou de Sauville, et creusait les tombes de Saint-Étienne-au-Temple ou de Saint-Remy. Tous ces monuments, archéologiquement, sont d'âges différents; aucune théorie générale ne peut prévaloir contre les faits, et je ne vois pas pourquoi nous raisonnerions, quand il s'agit de la France, autrement que nous ne le ferions s'il s'agissait de contrées éloignées et inconnues. Si l'on nous disait, en effet, qu'en Amérique ou en Australie se rencontrent des cimetières d'ordres complètement différents, appartenant, par les objets qu'ils renferment, les uns à l'âge de la pierre, les autres à l'âge du bronze, ou plutôt à l'âge du fer, quelle serait notre première pensée, sinon que nous y aurions affaire à deux populations distinctes juxtaposées, surtout si les cimetières ne se rencontraient pas réunis, mais plutôt comme parqués dans des districts distincts? Il faudrait que des preuves bien précises nous démontrassent que, contrairement aux apparences, il n'y avait là qu'une seule et même race, pour que nous dussions renoncer à une présomption bien naturelle. Je demande que nous soyons également logiques quand il s'agit de la Celtique, et que nous ne déclarions pas l'œuvre de populations identiques des monuments complètement dissemblables. Pour le mo-

ment, avouons au moins qu'il y a là un problème à étudier, et soyons avant tout moins affirmatifs que M. Henri Martin, toutes les fois qu'il nous prendra la fantaisie de sortir du domaine des faits pour entrer dans celui des conjectures. »

M. Broca. Peut-être la sépulture de Carnouët dont parle M. Henri Martin est-elle analogue aux long-barrows d'Angleterre, où le bronze est très-communément trouvé.

Allée couverte d'Argenteuil.

PAR M. LEGUAY.

« Au mois de janvier dernier, M. Guédou, cultivateur à Argenteuil (Seine-et-Oise), qui s'était chargé de débiter de grosses pierres qui existaient au niveau du sol dans un endroit au lieu dit *le Désert*, situé sur la commune d'Argenteuil, à l'extrémité du côté d'Épinay, et non loin de la Seine, rencontra au-dessous une grande quantité d'ossements humains. Ayant fouillé à l'emplacement des pierres, il y découvrit une moitié de hache polie, ainsi qu'un couteau en silex, que je soumetts à l'examen de la Société.

Ce couteau, de dix-huit centimètres de longueur, l'un des plus beaux qui existent, a été taillé dans une lame de silex qui, à l'origine, devait être de beaucoup plus longue. Il a été retaillé dans tout son pourtour, appointé aux deux bouts, et la bosse de clivage a été rabattue à la taille pour en diminuer la saillie. Le silex de ce couteau vient des ateliers de Pressigny, et avec les deux couteaux du musée d'Artillerie trouvés à Bercy et quelques autres objets recueillis aux environs de Paris, il témoigne une fois de plus des rapports de commerce des Parisii avec les produits de Pressigny.

Prévenu de cette découverte, je me suis rendu tout de suite à Argenteuil, où j'ai reconnu que ces pierres appartenaient à un monument antéhistorique du genre de ceux appelés

allées couvertes, qui, bien que déjà en partie détruit, offrait encore un vif intérêt. Je me mis ensuite en mesure de pouvoir procéder régulièrement à la fouille de ce qui reste de ce monument, après en avoir obtenu toutefois l'autorisation de M. Lescot, propriétaire du terrain, et, avec le concours de la Commission de la carte topographique des Gaules, à laquelle notre vice-président, M. Bertrand, a bien voulu soumettre la demande que je lui avais adressée, j'ai pu commencer à fouiller dès le 28 février dernier.

Ce même jour, en présence de M. de Sauley, président de la Commission, et de M. Bertrand, il a été retiré cinq têtes que je dépose sur le bureau de la Société pour prendre place dans son musée, et sous l'une de ces têtes il a été rencontré une petite hache en silex, qui est fort belle et travaillée avec beaucoup de soin, ainsi qu'un fragment de silex résinoïde, évidemment taillé, mais mal défini.

Pour différentes raisons d'administration, et en attendant la réalisation de la vente du terrain à la commune d'Argenteuil, arrêtée en principe par M. Aubry, maire de cette commune, j'ai dû suspendre mes fouilles, mais j'espère pouvoir bientôt les reprendre, et je donnerai connaissance à la Société des nouveaux résultats que j'obtiendrai. »

COMMISSION DES FINANCES.

M. le secrétaire général procède au tirage au sort des membres de la commission chargée de vérifier les comptes de M. le trésorier. A la suite de cette opération, MM. Larlet, Gaussin, Bataillard, Lagneau et Coran sont désignés pour composer cette Commission.

CANDIDATURE.

M. ERNEST HAMY sollicite le titre de membre titulaire ; il est présenté par MM. Broca, Leguay et Pruner-Bey.